

## NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

La profession va prochainement renégocier sa convention médicale avec l'Assurance maladie. L'objectif est notamment de parvenir à une revalorisation des soins à tarif opposable car « ils ne l'ont pas été depuis 30 ans », souligne le Dr Seret. « Nous ne pouvons pas avoir un équilibre uniquement avec des soins conservateurs, ajoute le Dr Solera. Aujourd'hui, 70 % de nos revenus correspondent à 30 % de nos actes, à savoir les prothèses. » Les syndicats souhaitent une multiplication des tarifs par deux ou trois. « Notre profession étant réglementée, cela veut donc dire que notre avenir dépend de l'avenir de la convention », souligne le Dr Denoyelle. Une situation qui peut être source d'inquiétude chez les jeunes professionnels qui s'interrogent sur les types de soins et de nouvelles technologies qui seront ou non pris en charge à l'avenir.

« Ce lien entre les professions est encore tabou, ajoute le Dr Wemaere. Aujourd'hui, les patients en ALD viennent au cabinet de manière aléatoire, ils sont porteurs de leur dossier et non envoyés par leur médecin. Il y a une nécessité d'améliorer la coordination. » « Il est de notre responsabilité de communiquer vers les autres professions médicales afin qu'elles se rendent compte des interactions entre les pathologies dentaires et les pathologies en général », rapporte le Dr Lequart. Et le Dr Wemaere de poursuivre : « Le chirurgien-dentiste n'est pas

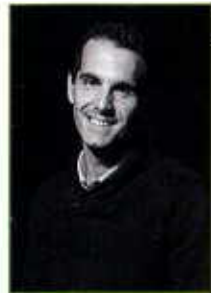
un électron libre, il doit trouver sa place dans le système de santé. »

D'après le président du Conseil de l'Ordre, il va nécessairement y avoir une médicalisation de la formation initiale des chirurgiens-dentistes. « La nécessité d'une communication transversale avec les autres professionnels de santé s'imposera, souligne le Dr Bouteille. Pourquoi ne pas mettre en place, comme certains le proposent, un tronc commun de trois années avec les sages-femmes, les médecins et d'autres professionnels. » « Un cursus commun pendant les études permettrait peut-être que les échanges soient plus faciles par la suite, renchérit le Dr Wemaere. Je trouve dommageable qu'aujourd'hui, pour la formation continue, nous ne soyons pas formés ensemble. »

## Cabinet connecté

La profession est connue pour toujours avoir été friande de nouvelles technologies. « Nous sommes très certainement l'une des premières professions à s'être informatisée », fait savoir le Dr Bouteille. Les chirurgiens-dentistes sont en effet parmi les premiers à avoir mis en ligne leur site Internet pour pouvoir communiquer avec leurs patients et leur

## QUELLE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LES CHIRURGIENS-DENTISTES ?



Dr Fabien Accurso, président de l'Association générale des chirurgiens-dentistes de France.

« Entre les nombreux départs à la retraite des professionnels, la féminisation de la profession et le fait que les praticiens ne veulent plus avoir une activité surchargée comme autrefois, l'offre de soins se modifie. En parallèle, il y a une demande croissante de soins de la part de la population vieillissante. Nous recevons de plus en plus de patients juridico-conscients, qui considèrent les soins comme un bien de consommation, exercent une certaine pression sur les chirurgiens-dentistes avec des demandes esthétiques et fonctionnelles fortes et une volonté de rendez-vous rapides. Or, nous effectuons des actes techniques avec un temps de réalisation

que nous ne pouvons pas comprimer. De fait, pour répondre à cette demande des patients, le praticien travaille davantage sous pression, "comprime" les relations humaines, ce qui, à terme, peut jouer sur la responsabilité civile professionnelle et médicale.

D'ailleurs, aujourd'hui, le Conseil de l'Ordre exige du praticien qu'il soit en possession d'une RCP pour son inscription. Il y a une montée en flèche des plaintes des patients vis-à-vis des praticiens, portant notamment sur la mauvaise prise en

compte du consentement éclairé ou encore sur le défaut de consentement sur le devis. L'environnement médico-juridique change et les praticiens n'y sont pas suffisamment préparés. De fait, la profession est demandeuse de formations dans le domaine des bonnes pratiques, de partage de connaissances et d'expérience avec les confrères. Elle souhaite des réunions de prévention avec des études de cas afin d'aborder la notion de facteur humain dans la gestion des protocoles, la psychologie humaine et l'évolution de l'environnement juridique. Il faut aujourd'hui aider le praticien à être juridico-conscient, car le fait de bien se protéger permet aussi de travailler dans de bonnes conditions. Cette revendication de la profession est un peu honorée par les syndicats mais trop partiellement dans la formation universitaire initiale. Pourtant, statistiquement, aujourd'hui un étudiant qui sort de la faculté aura tout au long de sa carrière affaire à une à trois instances juridiques sollicitées par les patients. Il faut l'intégrer et le prévenir. »

« Nous recevons de plus en plus de patients juridico-conscients »



Dr Philippe Denoyelle, président de l'UJCD-Union Dentaire.

« Il va y avoir des regroupements dans des grands centres, ce qui ne règlera pas le problème de la désertification. »

adresser des compléments d'informations. Les nouvelles technologies sont également un moyen de faire de l'ETP avec, par exemple, les objets connectés, qui ont fait leur entrée dans les cabinets dentaires. La brosse à dents connectée participe à la prise en charge de certaines pathologies buccales car elle permet un partage d'informations entre le patient et son praticien sur la force et la qualité du brossage, ainsi que sa durée. « Cela atténue les débats avec les patients sur leur façon de se brosser les dents, et nous pouvons ainsi mieux les éduquer, estime le Dr Seret. C'est très performant. Je pense que nous allons voir de plus en plus d'objets connectés comme celui-là. »

Les dernières innovations en date concernent également les matériaux et les techniques utilisées par les professionnels, qui font évoluer la pratique avec par exemple les radios numériques rétro-alvéolaires, la conception assistée par ordinateur. L'une des grandes évolutions de la profession est l'arrivée de l'empreinte numérique. « Pour réaliser une prothèse dentaire, nous ne sommes plus obligés d'utiliser de la pâte à empreinte, explique le Dr Lequart. Des caméras photographient la bouche des patients et cette empreinte optique génère un fichier informatique qui va être adressé à notre prothésiste. Il va ainsi concevoir de manière informatique les futures prothèses. » « Je pense que dans cinq ans, les médecins vont voir leur travail révolutionné par les machines qui vont les remplacer car elles feront de meilleurs diagnostics et prescriptions, estime le Dr Seret. Ils deviendront des coaches médicaux qui se consacreront à l'ETP. Pour les chirurgiens-dentistes, qui ont un métier plus technique, il va falloir un peu plus de temps. Mais déjà pour de la petite prothèse, par exemple, je peux les faire moi-même au cabinet. Je n'ai plus besoin de prothésiste. Les nouvelles technologies transforment les métiers. » Mais l'ensemble de ces matériaux ont un coût qui peut justifier la mise en commun de moyen via un exercice regroupé.

## L'exercice regroupé

Pour le Dr Bouteille, la profession est à un tournant de son mode d'exercice. « Il est évident qu'on se dirige vers les cabinets de groupe dans lesquels plusieurs disciplines de la chirurgie dentaire seront exercées », souligne-t-il. Il pense à une évolution vers des structures de multi-activités sur le modèle des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Aujourd'hui, les chirurgiens-dentistes sont encore peu présents dans les MSP car il leur faut une grande surface de travail, un plateau technique lourd, un local technique, des spécificités liées à la réalisation des radiologies, des réglementations strictes à respecter pour la chaîne d'hygiène et l'asepsie, ce qui renchérit l'investissement. « Se regrouper avec

d'autres professionnels qui n'ont pas les mêmes investissements de départ n'est pas facile à gérer », souligne le Dr Philippe Denoyelle, président de l'UJCD-Union Dentaire. Il estime que la pluridisciplinarité n'est pas vraiment une solution d'avenir, contrairement à l'exercice groupé entre plusieurs spécialités dentaires. « Le problème, c'est que ce sont des plateaux techniques qui ne pourront se mettre en place que dans des bassins de vie avec un potentiel de patients, rapporte le Dr Denoyelle. Ce n'est pas possible dans un village de 2 000 habitants. Il va donc y avoir des regroupements dans des grands centres, ce qui ne règlera pas le problème de la désertification. » Et de poursuivre : « Nous travaillons en concertation avec les autorités sur ce sujet car il est difficile de contraindre les jeunes à aller exercer dans des zones désertifiées. On veut nous obliger à aller dans des secteurs où l'État se désengage, car il n'y a plus de service public. Mais je ne me sens pas le courage de demander aux jeunes confrères de se sacrifier. » La désertification sera l'une des thématiques abordées lors de la prochaine négociation conventionnelle qui aura lieu cette année. ■■■

Laure Martin

## RECONNAISSANCE DU MÉTIER D'ASSISTANT DENTAIRE

Dans le cadre de l'article 120 de la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016, le métier d'assistant dentaire vient d'être inscrit au Code de la santé publique. La loi précise que cette profession assiste le chirurgien-dentiste et exerce sous sa responsabilité et son contrôle effectif. La liste des activités ou actes que l'assistant dentaire peut se voir confier va être déterminée par décret en Conseil d'État. Quant aux modalités de la formation, notamment les conditions d'accès, le référentiel des compétences ainsi que les modalités de délivrance de ce titre, elles vont être fixées par arrêté du ministre de la Santé, après avis d'une commission comprenant des représentants de l'État, des chirurgiens-dentistes et des assistants dentaires. Les syndicats et l'Ordre ont d'ailleurs été reçus au ministère de la Santé pour élaborer la nouvelle définition de l'assistant dentaire. « Cette inscription au Code de la santé publique va permettre une professionnalisation des assistants dentaires, ce que l'Ordre appelle de ses vœux depuis longtemps », fait savoir le Dr Bouteille.